

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 07 décembre 2006

Présents : Tous les membres sauf excusés :

- Lynda LOZES
- Albert LE MOULLEC
- Jean Maurice JORIOZ

Secrétaire de séance : Pascal CHENU

- 1 - URBANISME

- Place de Parking :
 - Monsieur COLSON

→ Madame La Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier de la Trésorerie d'Aime nous signalait que ce dernier ne s'était pas acquitté du paiement pour sa place de parking (pour l'année 2006). Le Conseil Municipal donne son accord à Madame La Maire pour autoriser le Trésor public à engager des poursuites à l'encontre de Monsieur COLSON.

- 2 - DELIBERATION

- Modification des statuts de la CCCA

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été proposé lors du Conseil Communautaire du 09 novembre 2006 de modifier les statuts de la CCCA en ce qui concerne sa vocation sociale, la rendant compétente pour créer un C.I.A.S., utile pour la gestion de l'EHPAD.

La nouvelle rédaction du dernier alinéa du paragraphe « vocation sociale » des statuts est à remplacer par la rédaction suivante :

« La Communauté de Communes est compétente pour la création d'un CIAS qui assurera :
- la construction, l'entretien, et la gestion de l'EHPAD en cours de création
- la création et la gestion d'un service d'accueillants familiaux d'intérêt communautaire.
Est d'intérêt communautaire le service basé à Aime pour remplacer le Domicile Collectif. »

Après délibération, le conseil Municipal accepte à l'unanimité les modifications proposées.

➤ Modification des représentants de la Commune à la CCCA

Madame La Maire propose au Conseil Municipal de nommer un nouveau délégué suppléant à la Communauté de Communes du Canton d'Aime.

Après délibération, le conseil Municipal a décidé de nommer Monsieur Christian ROUX, délégué suppléant à la Communauté de Communes du Canton d'Aime

	<u>Ancienne composition</u>	<u>Nouvelle composition</u>
Titulaires :	- Mme GENSAC - M USANNAZ	- Mme GENSAC - M. USANNAZ
Suppléants :	- M. LE MOULLEC - Mme VILLIEN	- M. ROUX - Mme VILLIEN

➤ Offres pour les travaux de l'Auberge

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée pour effectuer des travaux de réfection des façades de l'Auberge.

Propose de retenir l'entreprise « SARL TRAISSARD Jean Paul », pour un montant de : 29 302 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Madame La Maire à signer le marché pour la réfection des façades de l'Auberge, avec l'entreprise « SARL Traissard Jean Paul », pour un montant de 29 302 € TTC.

➤ Frais d'avocat de l'Auberge

Madame La Maire fait lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier, en date du 15 octobre 2006, de Monsieur BISWASS, délégataire de l'auberge communale, dans lequel il expose qu'il doit faire face à une dépense liée à l'exploitation de l'auberge qu'il n'avait pas budgétée. Monsieur BISWASS est mis en cause par l'ancien délégataire au titre de la poursuite d'un contrat de travail de sa compagne alors même que l'acte de cession de la délégation de service public (approuvée par la commune) ne faisait mention d'aucun contrat de travail. A ce titre, il doit engager, pour se défendre, des frais d'avocats de l'ordre de 1 500 Euros. N'étant pas en mesure de supporter une telle dépense, Monsieur BISWASS sollicite la collectivité pour sa prise en charge.

Madame La Maire propose que compte tenu des circonstances liées à cette demande, la commune pourrait donner suite à la demande de Monsieur BISWASS, dans le cadre de la réduction du montant de la redevance à hauteur du montant des frais d'avocats.

Madame La Maire précise que si Monsieur BISWAS gagnait l'affaire auprès du Tribunal des Prud'hommes, les frais d'avocat seraient donc supportés par la partie adverse. Par conséquent, les sommes engagés par la Commune devront lui être restituées.

Après délibération, le conseil Municipal décide de réduire le montant de la redevance versée par Monsieur BISWASS à hauteur du montant des frais d'avocats engagés par ce dernier, en demandant que les frais d'avocat soient restitués à la Commune, dans la mesure où M. BISWAS obtiendrait gain de cause auprès du Tribunal des Prud'hommes, mandate Madame la Maire pour formaliser et établir les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

- Ecole : accueil des enfants de petite section de maternelle

Madame La Maire informe le Conseil Municipal de ses entretiens avec Monsieur l'Inspecteur d'académie de Moûtiers en vue de créer une petite section de maternelle à l'école de Valezan. Ce dernier ne voit pas d'objection à ce projet dans la mesure où tout est mis en œuvre par la Commune pour accueillir des enfants de très jeune âge.

Après délibération, le conseil Municipal demande la création d'une petite section de maternelle pour la rentrée 2007-2008.

- 3 - DIVERS

- Point travaux

Travaux d'assainissement en cours. Les travaux ont été interrompus la semaine dernière et ont repris semaine 49. La prochaine réunion de travaux aura lieu le 07 décembre 2006.

- Concession Cimetière

Monsieur Christophe MICHEL, ancien résident de la Commune, mais qui n'a plus aucun lien avec cette dernière, a demandé une concession au cimetière de Valezan. Après lecture du l'ancien règlement de la commune (1971), il apparaît que celui-ci ne prévoit aucune information sur ce genre de situation. Aussi, Madame La Maire propose aux Conseillers d'actualiser le règlement du cimetière afin de mieux l'adapter à la réalité du village.

- Courriers de M. LE MOULLEC

Madame La Maire fait lecture aux conseillers municipaux des trois derniers courriers que Monsieur LE MOULLEC lui a adressés. Elle informe également le Conseil de son projet de réponse.

Madame Le Maire,
V. GENSAC

Le secrétaire,
P. CHENU